

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01000
Numéro SIREN : 850 427 212
Nom ou dénomination : A.E.S

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 7254

A.E.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000€
Siège social : Centre commercial EDEN
rue du Noyer aux Perdrix
77170 SERVON
850 427 212 RCS MELUN

ACTE UNANIME DU 31 DECEMBRE 2021

LES SOUSSIGNES :

- M. AJAJA Ben Aïssa
propriétaire de cinq cent vingt-cinq actions
ci 500 action
- SANOAS SAS
propriétaire de trois cent cinquante actions
ci 500 actions

TOTAL..... 1 000 actions

Détenant ensemble 1 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée AES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société AES et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- la démission de AE HOLDING SAS de ses fonctions de Président
- le texte des projets de décisions.

AC

AS

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire ;
- pouvoirs pour les formalités

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, et de la démission de la société AE HOLDING de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

- Monsieur Ben Aïssa AJAJA
demeurant 41 impasse de l'Eglantier – 77550 MOISSY-CRAMAYEL

La rémunération de Monsieur AJAJA sera fixée ultérieurement.

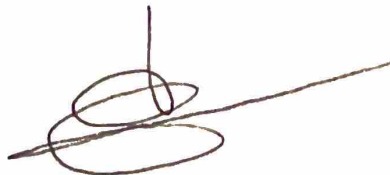
Néanmoins, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation sur présentation des justificatifs.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

SANOASAS

A stylized signature in dark ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

M. Ben Aïssa AJAJA

A stylized signature in dark ink, featuring a large 'B' and 'A' followed by a horizontal stroke.